Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Rhône-Alpes

ACTUALITE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Du 1er au 30 novembre 2015

Intitulé de la Convention Collective	Code IDCC	Thématique de l'avenant	Publication de l'arrêté d'extension au JO	Lien vers le texte de l'avenant
Accord national interprofessionnel		Affectation des ressources du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	Lien	Lien
Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent	567	Salaires	Lien	Lien
Boucherie-Charcuterie	992	Salaires	Lien	Lien
Bureaux d'étude techniques	1486	OPCA	Lien	Lien
Céramique (industrie)	1558	Salaires	Lien	Lien
Chaussure et articles chaussants (industrie)	1580	Salaires des ouvriers et employés dont le coefficient est inférieur à 200	Lien	Lien
		Salaires des salariés dont le coefficient est égal ou supérieur à 200		Lien
Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes	1405	Salaires	Lien	Lien
Fabrication du verre à la main, semi-automatique et mixte	1821	OPCA	Lien	Lien
		Salaires	Lien	Lien
Imprimerie de labeur et des industries graphiques	184	Salaires	Lien	Lien
Industrie textile	18	Sécurisation et formation professionnelle	Lien	Lien

Mécanique du bois et des scieries, négoce et importation des bois	158	Salaires	Lien	Lien
Paysage (entreprises du)		Prévoyance	Lien	Lien
		Régime collectif de prévoyance, frais de santé et retraite supplémentaire des salariés relevant de l'AGIRC	Lien	Lien
Plasturgie	292	Formation professionnelle tout au long de la vie	Lien	Lien
Propreté	3043	Prime annuelle	Lien	Lien
Transport routier et activités auxiliaires	16	Garantie de l'emploi	Lien	Lien